Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901730-20251205-2506002-DE

Commune de **PLONEIS**
(Finistère)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Absents : 3
Pouvoirs : 2
Abstentions : 0
Pour : 18
Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à 20 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Christian CORROLLER, Maire.

Etaient présents : M. CORROLLER, M. LAUDEN, Mme FLOCHLAY, M. LE GUILLOU, M. BARRE, Mme LE BRIS, M. BOTHOREL, M. DOUGET, M. BERNARD, Mme PLISSONNEAU, Mme- MOUEZANT Mme CORNEC, Mme TREBERN, Mme FRANCIUS, M. BIGER, Mme MARREC

Etaient absents et excusés : M. TUAL (pouvoir à M. BERNARD), Mme CLOTEAUX (pouvoir à Mme MARREC)

Etait absente : Mme DANEL

Secrétaire de séance nommée : Christine FLOCHLAY

Mode de de scrutin : ordinaire à main levée

Convocation du 29 novembre 2025 Affiché le 8 décembre 2025 Transmis le 8 décembre 2025

Délibération n°25-06-002
Objet : Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026 - rectificatif

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

A savoir :

Chapitre	BP 2025	25 %
20 - Immobilisations incorporelles	17 000,00	4 250,00
204 - Subventions d'équipement	53 000,00	13 250,00
21 - Immobilisations corporelles	63 000,00	15 750,00
23 - Immobilisations en cours	1 812 412,88	453 103,22

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour,

- AUTORISE le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2026 avant le vote du budget primitif dans les conditions prévues au C.G.C.T.

Christine FLOCHLAY, Secrétaire de séance

Christian CORROLLER, Maire